



COMPTE-RENDU

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 20 décembre 2012

Le Conseil de la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'est réuni le **jeudi 20 décembre 2012** à 18 h 15 à l'Hôtel de la Communauté du Grand Dijon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur François REBSAMEN.

Membres Présents :

M. François REBSAMEN
M. Pierre PRIBETICH
M. Jean ESMONIN
Mme Colette POPARD
M. Rémi DETANG
M. Jean-Patrick MASSON
M. José ALMEIDA
M. Jean-François DODET
M. Laurent GRANDGUILLAUME
M. Patrick CHAPUIS
M. Michel JULIEN
Mme Marie-Françoise PETEL
M. Gérard DUPIRE
Mme Catherine HERVIEU
M. François-André ALLAERT
M. Jean-Claude DOUHAIT
Mme Badiaâ MASLOUHI
M. Yves BERTELOOT
M. Patrick MOREAU
M. Dominique GRIMPRET
M. Didier MARTIN
M. Jean-Pierre SOUMIER
M. André GERVAIS

M. Alain MILLOT
M. Joël MEKHANTAR
M. Christophe BERTHIER
M. Philippe DELVALEE
Mme Anne DILLENSEGER
M. Mohamed BEKHTAOUI
M. Georges MAGLICA
Mme Christine DURNERIN
Mme Nelly METGE
Mme Christine MARTIN
Mme Nathalie KOENDERS
Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY
M. Alain MARCHAND
Mme Hélène ROY
Mme Myriam BERNARD
Mme Jacqueline GARRET-RICHARD
Mme Joëlle LEMOUZY
M. Jean-Yves PIAN
Mme Stéphanie MODDE
M. Philippe CARBONNEL
M. Alain LINGER
M. Louis LAURENT

M. Roland PONSAA
M. Michel ROTGER
Mme Louise BORSATO
M. François NOWOTNY
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Michel FORQUET
M. Claude PICARD
M. Pierre PETITJEAN
Mme Claude DARCIAUX
M. Nicolas BOURNY
M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Philippe GUYARD
M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Françoise EHRE
M. Patrick BAUEMENT
Mme Geneviève BILLAUT
M. Murat BAYAM
M. Michel BACHELARD
M. Philippe BELLEVILLE
M. Norbert CHEVIGNY
M. Gilles TRAHARD
Mme Noëlle CAMBILLARD

Membres Absents :

Mme Elisabeth BIOT
M. Gaston FOUCHERES
M. Rémi DELATTE

M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Gilles TRAHARD
M. François DESEILLE pouvoir à M. Yves BERTELOOT
M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Murat BAYAM
M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
Mme Elizabeth REVEL pouvoir à M. Didier MARTIN
M. Mohammed IZIMER pouvoir à Mme Hélène ROY
M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER
Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE

COMMUNICATIONS

Conformément à l'article L 2121-145 du Code général des collectivités territoriales, Madame Louise BORSATO et Monsieur Gilles TRAHARD ont été désignés comme secrétaires de séance.

En application des articles L 5211-10 et L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil en date du 10 avril 2008, M. REBSAMEN a porté à la connaissance des conseillers des actes passés en vertu de la délégation reçue du Conseil. Le Conseil donne acte au Président.

ARRÊTÉS

- **le 30 octobre 2012** : Arrêté déclarant sans suite le marché d'appel d'offres ouvert passé en centrale d'achats ayant pour objet l'enlèvement des graffitis et affichage sauvage est déclaré sans suite pour motif d'intérêt général : mauvaise définition du besoin
- **le 7 novembre 2012** : Arrêté déclarant sans suite le marché, passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert dans le cadre de la centrale d'achats du Grand Dijon, et ayant pour objet la fourniture d'un logiciel de gestion des cimetières, reprise des données et maintenance de la solution, est déclaré sans suite pour motif d'intérêt général : mauvaise définition du besoin.
- **le 21 novembre 2012** : Arrêté décidant de céder en l'état à la société REGEPLASTIC les bacs à déchets hors d'usage stockés à Dijon et Saint Apollinaire

CONVENTIONS

- **le 12 décembre 2012** : Avenant n° 14 à la convention d'occupation précaire du 2 août 2010 entre le Grand Dijon et l'association dijonnaise d'entraide des familles ouvrières (ADEFO)
- **le 15 novembre 2012** : Convention de mise à disposition d'un immeuble d'une propriété situé 35 – 37, rue des Ateliers à Dijon passée avec la ville de Dijon
- **le 25 octobre 2012** : Avenant n°1 au contrat PORTIS service Bureaux relatif à l'entretien des fermetures ou équipements techniques manuels, motorisés, semi-automatiques et automatiques
- **le 15 novembre 2012** : Convention de prêt à usage de biens sur la Commune de Bretenière passée avec UBFiliale
- **le 15 novembre 2012** : Convention d'occupation précaire de parcelles cadastrées sur la Commune de Bretenière passée avec MycAgro Lab SARL
- **le 22 novembre 2012** : Convention en vue de l'édition 2013 de l'agenda de la communauté de l'agglomération dijonnaise passée avec l'Agence Européenne de Communication Publique
- **le 14 novembre 2012** : Convention d'occupation précaire de parcelles cadastrées sur la Commune de Bretenière passée avec INOCULUMplus SAS
- **le 4 mai 2012** : Avenant n° 12 à la convention d'occupation précaire du 2 août 2010 entre le Grand Dijon et l'association dijonnaise d'entraide des familles ouvrières (ADEFO)

MARCHÉS

- **le 29 novembre 2012** : Marché subséquent 17 n° 201212178AS0000000 à l'accord-cadre n° 201212084FD0000000 passé avec la société ICO IMPRIMERIE pour un montant de 3 296,00 € HT relatif au lot 1 - "actions de communication du Grand Dijon" - lot 1 : impression de documents - Programme mise en service T2
- **le 29 novembre 2012** : Marché subséquent 6 n° 201212173AS0000000 à l'accord cadre n° 201010136FD0000000 passé avec la société NOVAMONDO pour un montant de 850,00 € HT (création, exécution graphique et organisation événementielle "actions de communication du Grand Dijon" - lot 1 : création graphique – pré-press) Plaquette logement et construction dans l'agglom.
- **le 26 novembre 2012** : Marché subséquent 14 n° 201212172AS0000000 à l'accord-cadre n° 201212084FD0000000 passé avec la société ICO IMPRIMERIE pour un montant de 396,00 € HT relatif au lot 1 - "actions de communication du Grand Dijon" - lot 1 - impression de documents / Plaquette logements agglom.
- **le 26 novembre 2012** : Marché subséquent n°7 n° 201212171AS0000000 à l'accord-cadre n° 201212186FD0000000 passé avec la société ALBACOLOR pour un montant de 3 555,50 € HT relatif à l'impression, reprographie et actions de communication du Grand Dijon - "actions de communication du

- Grand Dijon" - lot 3 : Impression en grand format / Affiches stations sécurité et T2
- **le 21 novembre 2012** : Marché n° 201212170AM0000000 relatif à l'étude de stratégie urbaine n° 201212170AM0000000 "Longvic dans l'agglomération" passé avec la société Atelier Act Urba pour un montant de 17 325 € HT
 - **le 21 novembre 2012** : Marché subséquent 13 n° 201212167AS0000000 à l'accord-cadre n° 201212084FD0000000 passé avec la société SPRINT IMPRIMERIE pour un montant de 1 230,00 € HT relatif au lot 1 "actions de communication du Grand Dijon" - lot 1 : impression de documents / flyers « Noël avant l'heure à Quetigny »
 - **le 13 novembre 12** : Marché subséquent 7 n° 201212166AS0000000 à l'accord-cadre n° 201212085FD0000000 passé avec la société SPRINT IMPRIMERIE pour un montant de 313,00 € HT relatif au lot 2 "actions de communication du Grand Dijon" lot 2 - reprographie, impression numérique de documents / Documents Plan Déplacements Urbains
 - **le 06 novembre 2012** : Marché complémentaire n° 201212165FC0000000 au marché passé avec la société EIFFAGE pour un montant de 2 779,80 € HT relatif à la reconversion de l'ancien site de l'INRA à Bretenière - Aménagement des locaux nécessaires à l'implantation de Welience AgroEnvironnement - Lot n°8 : électricité - courants forts - courants faibles
 - **le 06 novembre 2012** : Marché complémentaire n°201212164FC0000000 au marché passé avec la société GENTIL THERMIQUE pour un montant de 11 870,57 € HT relatif à la reconversion de l'ancien site de l'INRA à Bretenière - Aménagement des locaux nécessaires à l'implantation de Welience AgroEnvironnement - Lot n°3 : CVC - plomberie – sanitaire
 - **le 06 novembre 2012** : Marché complémentaire n°201212163FC0000000 au marché passé avec la société ROYER pour un moant de 5 582,00 € HT relatif à la reconversion de l'ancien site de l'INRA à Bretenière - Aménagement des locaux nécessaires à l'implantation de Welience AgroEnvironnement - Lot n°1 : plâtrerie-peinture-faux plafonds
 - **le 25 octobre 2012** : Marché complémentaire n°201212162FC0000000 au marché 09-07 passé avec la société SETEC ITS pour un montant de 37 800,00 € HT. relatif à l'assistance et conseil à l'autorité organisatrice dans le cadre du renouvellement du système billettique du réseau de transports urbains
 - **le 22 octobre 2012** : Marché subséquent 12 n°201212161AS0000000 à l'accord-cadre n° 201212084FD0000000 passé avec la société MERCURE pour un montant de 1 087,00 € HT relatif au lot 1 - "actions de communication du Grand Dijon" - lot 1 : impression de documents / Tickets à gratter foire gastronomique
 - **le 12 octobre 2012** : Marché subséquent 11 n° 201212160AS0000000 à l'accord-cadre n° 201212084FD0000000 passé avec la société IMPRIMERIE BELVET pour un montant de 1 191,00 € HT relatif au lot 1 - "actions de communication du Grand Dijon" – Lot 1 : impression de documents / Programme et affiches du tram de la science.
 - **le 19 octobre 2012** : Marché subséquent 6 n°201212158AS0000000 à l'accord-cadre n° 201212085FD0000000 passé avec la société MERCURE pour un montant de 1 630,00 € HT relatif "actions de communication du Grand Dijon" - lot 2 : reprographie, impression numérique de documents / Documents Plan Déplacements Urbains
 - **le 29 octobre 2012** : Marché subséquent 5 n°201212157AS0000000 à l'accord-cadre n° 201212085FD0000000 passé avec la société DICOLOR GROUPE pour un montant de 294,50 € HT relatif au lot 2 - "actions de communication du Grand Dijon"- reprographie, impression numérique de documents / Flyers essais nuit tronc commun
 - **le 12 octobre 2012** : Marché subséquent 10 n°201212156AS0000000 à l'accord-cadre n° 201212084FD0000000 passé avec la société ICO IMPRIMERIE pour un montant de 808,00 € TTC relatif au lot 1 - "actions de communication du Grand Dijon" – impression de documents / Cartelettes SNCF - 2ème semestre 2012
 - **le 12 octobre 2012** : Marché subséquent 9 n°201212155AS0000000 à l'accord-cadre n° 201212084FD0000000 passé avec la société MERCURE pour un montant de 338,00 € TTC relatif au lot 1 - "actions de communication du Grand Dijon" – impression de documents / Documents Trêve des confiseurs
 - **le 18 octobre 2012** : Marché n°201212153AM0000000 relatif à l'habitat à loyer modéré prestation d'études en matière d'ingénierie financière pour les opérations de production passé avec la société SEMAPHORE TERRITOIRES pour un montant de 36 375 € HT
 - **le 18 octobre 2012** : Marché d'étude n°201212152AM0000000 pour l'analyse des impacts sur l'habitat du vieillissement de la population passé avec la société ESPACITE pour un montant de 28 227,88 € HT.

- **le 21 septembre 2012** : Marché subséquent 8 n°201212151AS0000000 à l'accord-cadre n° 201212084FD0000000 passé avec la société SPRINT IMPRIMERIE pour un montant de 588,00 € HT relatif au lot 1 - "actions de communication du Grand Dijon" – impression de documents / Plaquette Centre de maintenance Tram/Bus
- **le 27 septembre 2012** : Marché subséquent 7 n°201212150AS0000000 à l'accord-cadre n° 201212084FD0000000 passé avec la société ICO IMPRIMERIE pour un montant de 1 005,00 € HT relatif au lot 1 - "actions de communication du Grand Dijon" – impression de documents / Plaquette Centre de maintenance Tram/Bus
- **le 27 septembre 2012** : Marché subséquent 6 n°201212149AS0000000 à l'accord-cadre n° 201212084FD0000000 passé avec la société ICO IMPRIMERIE pour un montant de 298,00 € HT relatif au lot 1 - "actions de communication du Grand Dijon" – impression de documents / Plaquette Centre de maintenance Tram/Bus
- **le 21 septembre 2012** : Marché subséquent 3 n°201212144AS0000000 à l'accord-cadre n° 201212084FD0000000 passé avec la société SPRINT IMPRIMERIE pour un montant de 388,00 € HT relatif au lot 1 - "actions de communication du Grand Dijon" – impression de documents / Courrier agents Ville et Grand Dijon
- **le 25 septembre 2012** : Marché subséquent n° 9 n°201212143AS0000000 à l'accord-cadre n° 201010137FD0000000 passé avec la société EMA EVENEMENTS pour un montant de 4 460,00 € HT "actions de communication du Grand Dijon" - réunions publiques et inaugurations / inaugurations tram - Installation photos au CEM TRAM/BUS
- **le 31 août 2012** : Marché subséquent 3 n°201212141AS0000000 à l'accord-cadre n° 201212085FD0000000 passé avec la société DICOLOR GROUPE pour un montant de 325,00 € HT relatif au lot 2 - "actions de communication du Grand Dijon" – reprographie, impression numérique de documents / tirage livret extraits agenda
- **le 29 août 2012** : Marché subséquent 4 n°201212140AS0000000 à l'accord cadre passé avec la société ATELIER PETOT pour un montant de 1 075,00 € HT "Actions de communication du Grand Dijon" - Lot 3 : impression en grand format / Panneaux secteur gare
- **le 29 août 2012** : Marché subséquent 2 n°201212139AS0000000 à l'accord-cadre n° 201212084FD0000000 passé avec la société IMPRIMERIE BELVET pour un montant de 698,00 € HT relatif au lot 1 - "actions de communication du Grand Dijon" – impression de documents / Flyers jeu star tram
- **le 05 septembre 2012** : Marché subséquent 1 n°201212138AS0000000 à l'accord-cadre n° 201212084FD0000000 passé avec la société DARANTIERE IMPRIMERIE pour un montant de 2 090,00 € HT relatif au lot 1- "actions de communication du Grand Dijon" – impression de documents / Invitations inauguration tram
- **le 29 août 2012** : Marché subséquent 1 n°201212137AS0000000 à l'accord-cadre n° 201212087FD0000000 passé avec la société AXO pour un montant de 9 990,00 € HT. relatif au lot 4 - "actions de communication du Grand Dijon" – conception et installation de stands / installation exposition "des tramways et des hommes"
- **le 18 septembre 2012** : Elaboration des PLU des communes de Quetigny et Saint Apollinaire passé avec la société INGESPAC pour un montant de 63 800,00 (sous réserve d'affermissement des tranches conditionnelles) (n° 201212136FM0000000)
- **le 18 septembre 2012** : Marché négocié relatif à la fourniture, livraison et pose de monuments funéraires passé avec la société GRANIMOND - "actions de communication du Grand Dijon" (n° 201212136FM0000000)
- **le 18 septembre 2012** : Marché négocié n° 201212134FM0000000 relatif à la maintenance et l'extension de la suite logicielle « Cart@DS et Intr@GEO » passé avec la société GEOSPHERE pour un montant de 11 220,00 € HT (201212134FM0000000)
- **le 14 septembre 2012** : Marché subséquent n° 12 n°201212133AS0000000 à l'accord-cadre n° 201010078AD0000000 / Réfection de la rue de Bastogne passé avec la société EGIS France
- **le 28 août 2012** : Marché subséquent n° 8 n°201212132AS0000000 à l'accord-cadre n° 201010137FD0000000 passé avec la société JOUR J pour un montant de 36 264,70 € HT relatif aux actions de communication du Grand Dijon - réunions publiques et inaugurations / inaugurations tram -
- **le 28 août 2012** : Marché subséquent n° 7 n°201212131AS0000000 à l'accord-cadre n° 201010137FD0000000 passé avec la société LYRES EVENTS pour un montant de 8 932,14 € HT. relatif aux actions de communication du Grand Dijon - réunions publiques et inaugurations /

inaugurations tram

- **le 29 août 2012** : Marché subséquent n° 6 n°201212130AS0000000 à l'accord-cadre n° 201010137FD0000000 passé avec la société STRATEGIC EVENT pour un montant de 31 314,74 € HT relatif aux actions de communication du Grand Dijon - réunions publiques et inaugurations / inaugurations tram
- **le 29 août 2012** : Marché subséquent n° 5 n°201212129AS0000000 à l'accord-cadre n° 201010137FD0000000 passé avec la société EMA pour un montant de 63 241,00 € HT relatif aux actions de communication du Grand Dijon - réunions publiques et inaugurations / inaugurations tram
- **le 18 juin 2012** : Marché complémentaire n° 1 n°201212093FC0000000 au marché n° 201010199FM0000000 passé avec la société EDTP pour un montant de 62 539,00 € HT relatif à la réalisation de locaux techniques
- **le 08 juin 2012** : Marché subséquent n° 11 n°201212092AS0000000 à l'accord-cadre n° 201010078AD0000000 / Réfection de la rue de Bastogne passé avec la société BEREST
- **le 07 juin 2012** : Marché subséquent n° 50 n°201212091AS0000000 à l'accord-cadre 09-15 passé avec la société EDIPS IMPRIMEURS pour un montant de 5 800,00 € HT "actions de communication du Grand Dijon" - lot 2 : impression offset de documents - Rapport d'activités 2011 (n° 201212091AS0000000)
- **le 07 juin 2012** : Marché subséquent 4 n° 201212090AS0000000 à l'accord cadre communication n° 201010137FD0000000 passé avec la société JOUR J pour un montant de 1 100,00 € HT "actions de communication du Grand Dijon" - lot 2 : organisation d'inaugurations et de réunions publiques / Soudure dernier rail du tramway
- **le 07 juin 2012** : Marché subséquent n° 49 n° 201212089AS0000000 à l'accord-cadre 09-15 passé avec la société IMPRIMERIE SPRINT pour un montant de 257,00 € HT "actions de communication du Grand Dijon" - lot 2 : impression offset de documents - Flyers enrobés Europe (n° 201212089AS0000000)
- **le 07 juin 2012** : Marché subséquent n° 18 n° 201212088AS0000000 à l'accord-cadre 09-16 passé avec la société IMPRIMERIE SPRINT pour un montant de 327,00 € HT. "actions de communication du Grand Dijon" - lot 3 : reprographie, impression numérique de documents _Affiches et flyers fête du vélo (201212088AS0000000)
- **le 19 juin 2012** : Accord-cadre relatif à l'impression passé avec les sociétés JOUR J ; STRATEGIC EVENT ; EMA EVENEMENTS et AXO - reprographie et actions de communication du Grand Dijon - lot 4 : Conception et installation de stands (201212087FD0000000)
- **le 19 juin 2012** : Accord-cadre relatif à l'impression passé avec les sociétés ALBACOLOR ; ATELIER PETOT ; GRAND FORMAT et IMPRIMERIE MODERNE - reprographie et actions de communication du Grand Dijon - lot 3 : Impression en grand format (n° 201212086FD0000000)
- **le 19 juin 2012** : Accord-cadre relatif à l'impression passé avec les sociétés SPRINT IMPRIMERIE ; MERCURE ; DICOLOR GROUPE - reprographie et actions de communication du Grand Dijon - lot 2 : Reprographie et impression numérique de documents (n° 201212085FD0000000)
- **le 19 juin 2012** : Accord-cadre relatif à l'impression passé avec les sociétés DARANTIERE IMPRIMERIE ; EDIPS IMPRIMEURS ; SPRINT IMPRIMERIE ; ICO IMPRIMERIE ; IMPRIMERIE BELVET ; MERCURE IMPRIMERIE - reprographie et actions de communication du Grand Dijon - lot 1 : Impression de documents (n° 201212084FD0000000)
- **le 07 juin 2012** : Marché subséquent n° 17 n° n°201212083AS0000000 à l'accord-cadre 09-16 passé avec la société DICOLOR GROUPE pour un montant de 216,70 € HT "actions de communication du Grand Dijon" - lot 3 : reprographie, impression numérique de documents - Flyers Enrobés Jaurès
- **le 07 juin 2012** : Marché subséquent n°16 n° 201212082AS0000000 à l'accord-cadre 09-16 passé avec la société DICOLOR GROUPE pour un montant de 106,00 € HT "actions de communication du Grand Dijon" - lot 3 : reprographie, impression numérique de documents _Affiches tournée des Deeglingués

Avenants :

- **le 12 juillet 2012** : un avenant 1 n° 201111027FM0000100 passé avec l'entreprise ROUSSEAU pour un montant de 648 323.15 € HT. Mobiliers de station tramways
- **le 05 juillet 2012** : un avenant 1 n° 20111090AM0000100 passé avec l'entreprise PROJETEC ENVIRONNEMENT - Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une déchetterie
- **le 25 juin 2012** : Avenant 1 de transfert n° 201010187FM0000100 passé avec l'entreprise LEROUX & LOTZ MAINTYS - Achat de pièces de rechange et réalisation des prestations de maintenance associées pour les fours

de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères

- **le 22 juin 2012** : un avenant 1 n° 201111073AM0000100 passé avec l'entreprise AR.VAL. SAS pour un montant de – 4 5000 € HT, Marché d'optimisation du process du Centre de tri de déchets ménagers recyclables du Grand Dijon

Sous-traitance :

- **le 14 août 2012** : Acte de sous-traitance n° 20111060FM0000005 passé avec l'entreprise EIFFAGE ENERGIE BOURGOGNE pour un montant de 38 038,00 € HT. Fontaine dynamique - Place de la république
- **le 14 août 2012** : Acte de sous-traitance n° 201010158FM0000005 passé avec l'entreprise INEO ENERSYS pour un montant de 50 000,00 € HT. Système d'Aide à l'Exploitation d'Information Voyageur et Radio
- **le 14 août 2012** : Acte de sous-traitance n° 201010092FM0000019 passé avec l'entreprise LE SIGNE DE L'ENVIRONNEMENT pour un montant de 32 065,00 € HT. Marché de travaux d'infrastructures et d'aménagements des deux premières lignes - Lot 2
- **le 18 septembre 2012** : Acte de sous-traitance n° 201212106AM0000002 passé avec l'entreprise B3E pour un montant de 12 066,53 € HT. Maîtrise d'œuvre pour l'extension du cimetière intercommunal du Grand Dijon
- **le 18 septembre 2012** : Acte de sous-traitance n° 201212106AM0000001 passé avec l'entreprise OLIVIER ROZE pour un montant de 10 664,61 € HT. Maîtrise d'œuvre pour l'extension du cimetière intercommunal du Grand Dijon
- **le 22 août 2012** : Acte modificatif BIS de sous-traitance n° 201010091FM0000006 bis passé avec l'entreprise GOLDSCHMIDT THERMIT RAILSERVICE pour un montant de 285 000,00 € HT. Marché de travaux d'infrastructures et d'aménagements des deux premières lignes de tramway de l'Agglomération Dijonnaise : lot 1 -Chenôve à Place Darcy. Le titulaire est le groupement EUROVIA BOURGOGNE/ROGER MARTIN/ETF EUROVIA/CBR TP/DIJONNAISE DE VOIES FERREES
- **le 22 août 2012** : Acte modificatif TER de sous-traitance n° 201010091FM0000008 ter passé avec l'entreprise EUROVIA TRAVAUX FERROVIAIRES pour un montant de 31 824,00 € TTC Marché de travaux d'infrastructures et d'aménagements des deux premières lignes de tramway de l'Agglomération Dijonnaise : lot 1 -Chenôve à Place Darcy. Le titulaire est le groupement EUROVIA BOURGOGNE/ROGER MARTIN/ETF EUROVIA/CBR TP/DIJONNAISE DE VOIES FERREES
- **le 27 septembre 2012** : Acte de sous-traitance n° 201212114FC0000001 passé avec l'entreprise PROTOY pour un montant de 36 717,00 HT. Marché complémentaire lot 6 dépôt
- **le 13 juillet 2012** : Acte modificatif BIS de sous-traitance n° 201010091FM0000008 bis passé avec l'entreprise EUROVIA TRAVAUX FERROVIAIRES pour un montant de 32 000,00 € TTC Marché de travaux d'infrastructures et d'aménagements des deux premières lignes de tramway de l'Agglomération Dijonnaise : lot 1 -Chenôve à Place Darcy. Le titulaire est le groupement EUROVIA BOURGOGNE/ROGER MARTIN/ETF EUROVIA/CBR TP/DIJONNAISE DE VOIES FERREES
- **le 22 août 2012** : Acte de sous-traitance n° 201010199FM0000008 passé avec l'entreprise RPPI pour un montant de 11 287,80 € HT. Travaux de réalisation des locaux techniques. Le titulaire est EDTP
- **le 11 juillet 2012** : Acte de sous-traitance n° 201010092FM0000018 passé avec l'entreprise SA EUROCHAP pour un montant de 124 000,00 € HT. Marché de travaux d'infrastructures et d'aménagements des deux premières lignes de tramway de l'Agglomération Dijonnaise : lot 2 - du bd de Brosses à Valmy. Le titulaire est le groupement EIFFAGE TP / STPV / WITTFELD / ROUGEOT TP / DESERTOT / GRAGLIA
- **le 11 juillet 2012** : Acte de sous-traitance n° 201010093FM0000010 passé avec l'entreprise SIGNATURE pour un montant de 47 859,20 € HT. Marché de travaux d'infrastructures et d'aménagements des deux premières lignes de tramway de l'Agglomération Dijonnaise : lot 3 - du bd Clémenceau à Quetigny. Le titulaire est le groupement SNEL Agence SCREG EST (mandataire)/COLAS EST/ISS ESPACES VERTS/PENNEQUIN/COLAS RAIL/EDTP. Le titulaire est SCREG EST
- **le 16 juillet 2012** : Acte de sous traitance n° 2010158FM0000004 passé avec l'entreprise LHTP pour un montant de 30 000,00 € HT. Marché de Système d'Aide à l'Exploitation (SAE), d'Information Voyageurs et Radio. Le titulaire est INEO SYSTRANS
- **le 06 juillet 2012** : Acte de sous-traitance n° 201010091FM0000009 passé avec l'entreprise EUROJOINT pour un montant de 24 500,00 e HT. Marché de travaux d'infrastructures et d'aménagements des deux premières lignes de tramway de l'Agglomération Dijonnaise : lot 1 -Chenôve à Place Darcy. Le titulaire est le groupement EUROVIA BOURGOGNE/ROGER MARTIN/ETF EUROVIA/CBR TP/DIJONNAISE DE VOIES FERREES
- **le 29 juin 2012** : Acte de sous-traitance de second rang n° 201111060FM0000004 passé avec l'entreprise SORREBA pour un montant de 46 000,00 € HT. Marché de conception, réalisation, maintenance d'une fontaine dynamique PLACE DE LA REPUBLIQUE A DIJON, dans le cadre des deux premières lignes de tramway de

l'Agglomération Dijonnaise. Le titulaire est EIFFAGE ENERGIE ILE DE France. SORREBA est sous-traitant de EIFFAGE CONSTRUCTION COTE D'OR

- **le 06 juillet 2012** : Acte de sous-traitance n° 201010092FM0000017 passé avec l'entreprise SIGNATURE pour un montant de 27 043,50 € HT. Marché de travaux d'infrastructures et d'aménagements des deux premières lignes de tramway de l'Agglomération Dijonnaise : lot 2 - du bd de Brosse à Valmy. Le titulaire est le groupement EIFFAGE TP / STPV / WITTFELD / ROUGEOT TP / DESERTOT / GRAGLIA
- **le 18 juin 2012** : Acte de sous-traitance n° 201010121FM0000001 passé avec l'entreprise ESAM INGENIERIE 21 pour un montant de 7 425,00 € HT. Marché relatif au lot 18 - Machine à laver. Le titulaire est NEU INTERNATIONAL RAILWAYS
- **le 11 juillet 2012** : Acte de sous-traitance n° 201010091FM0000010 passé avec l'entreprise SIGNATURE pour un montant de 68 798,80 € HT. Marché de travaux d'infrastructures et d'aménagements des deux premières lignes de tramway de l'Agglomération Dijonnaise : lot 1 -Chenôve à Place Darcy. Le titulaire est le groupement EUROVIA BOURGOGNE/ROGER MARTIN/ETF EUROVIA/CBR TP/DIJONNAISE DE VOIES FERREES
- **le 08 juin 2012** : Acte de sous-traitance n° 201010111FM0000014 passé avec l'entreprise MENANT ISOLATION pour un montant de 58 386,53 € HT. Centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways - lot 13 : chauffage, plomberie, sanitaires, fluides spéciaux. Groupement SPIE EST / MOUILLOT / BŒUF. MENANT ISOLATION est sous-traitant de MOUILLOT
- **le 19 juin 2012** : Acte de sous-traitance n° 201010092FM0000015 passé avec l'entreprise SAS BOURNEAUD pour un montant de 5 537,87 € HT. Marché de travaux d'infrastructures et d'aménagements des deux premières lignes de tramway de l'Agglomération Dijonnaise : lot 2 - du bd de Brosse à Valmy. Le titulaire est le groupement EIFFAGE TP / STPV / WITTFELD / ROUGEOT TP / DESERTOT / GRAGLIA
- **le 07 juin 2012** : Acte de sous-traitance n° 201010026FM0000014 passé avec l'entreprise FORBETON EST pour un montant de 4 980,00 € HT. Conception réalisation pour le franchissement de la rocade par le tramway

CONTENTIEUX

- **le 04 septembre 2012** : Arrêté désignant le Cabinet ALTEC pour assister la communauté de l'agglomération dijonnaise dans le dossier concernant la réclamation de la Sarl Marmier Transports, faisant état de dommages intervenus dans le cadre des travaux du tramway
- **le 03 octobre 2012** : Arrêté désignant le Cabinet ALTEC pour assister la communauté de l'agglomération dijonnaise dans le dossier concernant la réclamation de Monsieur JACHET Serge, faisant état de dommages intervenus dans le cadre des travaux du tramway
- **le 03 octobre 2012** : Arrêté désignant le Cabinet ALTEC pour assister la communauté de l'agglomération dijonnaise dans le dossier concernant la réclamation de Monsieur BENASRI Abderrahim, faisant état de dommages intervenus dans le cadre des travaux du tramway
- **le 12 octobre 2012** : Arrêté désignant Maître BRULTET pour assister la Communauté de l'agglomération dijonnaise dans l'affaire contentieuse qui l'oppose à Monsieur LACH Janusz
- **le 12 octobre 2012** : Arrêté désignant Maître BRULTET pour assister la Communauté de l'agglomération dijonnaise dans l'affaire contentieuse qui l'oppose à Monsieur ENNAIMI Samir
- **le 30 octobre 2012** : Arrêté désignant le Cabinet ALTEC pour assister la communauté de l'agglomération dijonnaise dans le dossier des réclamations concernant un dégât des eaux survenu rue de la liberté le 24 septembre 2012.
- **le 08 novembre 2012** : Arrêté désignant le Cabinet ALTEC pour assister la communauté de l'agglomération dijonnaise dans le dossier concernant la réclamation de Monsieur CREMEL Valentin faisant état de dommages sur sa voiture particulière survenus avenue du Drapeau à Dijon, dont il rend responsables les travaux du tramway
- **le 13 novembre 2012** : Arrêté désignant le Cabinet ADAMAS Avocats associés, 55 boulevard des Brotteaux, pour représenter la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise dans le cadre de l'affaire contentieuse présentée devant le Tribunal Administratif de Dijon par la SARL BOUCHERIE CHARCUTERIE GAUTHIER contre la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise
- **le 21 novembre 2012** : Arrêté désignant le Cabinet ALTECH, pour représenter la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise dans le dossier de réclamation de l'établissement DIJON Philatélique, 17 place Darcy à Dijon, faisant état de dommages intervenus à cette même adresse dans le cadre des travaux du tramway

CONCESSIONS CINÉRAIRES				
A compter du	Titulaire	N° de concession	Durée (années)	Montant
15/10/2012	Madame Chantal ZAPHIROPOULOS	2-E-H-13	15	154,00 €
16/10/2012	Madame Catherine LABORDE	2-E-G1-62	15	154,00 €
17/10/2012	Madame Pavlinka GEORGIEV	2-E-G1-63	15	154,00 €
17/10/2012	Madame Patricia RUINET	2-E-G1-64	15	154,00 €
19/10/12	Madame Danielle GIROT	2-E-G1-65	15	154,00 €
22/10/2012	Monsieur Jacky LEROUX	2-E-G1-66	30	308,00 €
23/10/2012	Monsieur Rémy MAIRET	1-E-01-00-071	50	2 840,00 €
26/10/2012	Madame Liliane BEZARD	2-C-F1-46	15	354,00 €
27/10/2012	Madame Céline CLEMENT	2-E-F-22	30	308,00 €
27/10/2012	Madame DANDELOT Rose-Marie	2-E-H-8	15	154,00 €
30/10/2012	Madame Monique COMAS	1-O-01-01-028	30	1 769,00 €
30/10/2012	LOST FUNERAIRE Monsieur LAUPRETRE	1-O-01-01-041	6	337,00 €
02/11/2012	Madame Geneviève LAGNEAU	2-C-D-4	15	354,00 €
05/11/2012	Monsieur Jean-Charles GOZZI	2-E-G1-7	15	154,00 €
09/11/2012	Madame Anne-Marie BROUST	2-E-F-29	30	308,00 €
12/11/2012	Monsieur Manuel JOANNES	2-E-G1-8	30	308,00 €
13/11/2012	Monsieur Roland JOURNEAU	2-E-G1-9	30	308,00 €
13/11/2012	Monsieur Jean-Claude DAHAN	1-E-02-06-038	50	3 043,00 €

1. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Budget primitif 2013

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'adopter** le Budget Primitif 2013 de la Communauté de l'agglomération dijonnaise pour :
 - le budget principal ;
 - le budget annexe de la Décharge des Produits Inertes (DPI) et des DASRI ;
 - le budget annexe des transports publics urbains ;
 - le budget annexe du crematorium ;
 - le budget annexe du service de collecte des ordures ménagères ;
 - le budget annexe du service de traitement des ordures ménagères ;
 - le budget annexe de la zone d'activités de Bretenière ;
 - le budget annexe du Groupe Turbo-alternateur ;
 - le budget annexe de l'assainissement ;
 - le budget annexe de l'eau.
- **de préciser** que chaque budget est voté au niveau du chapitre, selon les maquettes budgétaires jointes en annexe à la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 13 PROCURATIONS

2. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- d'approuver la révision et l'affectation des autorisations de programme présentées ci-dessus.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 14 PROCURATIONS

3. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES ATTRIBUTION DE COMPENSATION POUR 2013

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- de fixer les montants prévisionnels de l'attribution de compensation pour 2013 comme suit :

Communes	AC 2013
AHUY	150 359 €
BRESSEY-SUR-TILLE	20 539 €
BRETENIERE	218 861 €
CHENOVE	6 759 107 €
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	1 886 515 €
CORCELLES-LES-MONTS	111 666 €
CRIMOLOIS	111 214 €
DAIX	382 601 €
DIJON	28 615 480 €
FENAY	42 159 €
FLAVIGNEROT	69 073 €
FONTAINE-LES-DIJON	673 177 €
HAUTEVILLE-LES-DIJON	23 325 €
LONGVIC	3 964 108 €
MAGNY-SUR-TILLE	44 610 €
MARSANNAY-LA-COTE	1 139 064 €
NEUILLY-LES-DIJON	41 662 €
OUGES	312 549 €
PERRIGNY-LES-DIJON	128 999 €
PLOMBIERES-LES-DIJON	272 115 €
QUETIGNY	4 356 610 €
SAINT-APOLLINAIRE	1 937 686 €
SENNECEY-LES-DIJON	118 535 €
TALANT	632 777 €

- de dire** que ces montants pourront être ajustés par une nouvelle délibération pour tenir compte des majorations au titre de l'article 57 de la loi SRU, dans l'hypothèse où ce dispositif serait maintenu en 2013.
- de dire** que, pour les communes de Corcelles-les-Monts et Flavignerot, ces montants seront ajustés

- courant 2013 par une nouvelle délibération au vu de l'exécution définitive des recettes fiscales pour 2012 et du rapport d'évaluation des charges transférées.
- **de procéder** à des versements mensuels par douzièmes de ces sommes à compter de janvier 2013.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 14 PROCURATIONS

4. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE 2013

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** les critères énoncés ci-dessus ;
- **de fixer** la répartition pour 2013 de la dotation de solidarité communautaire comme suit :

Commune	Part forfaitaire	DSC totale 2013
AHUY	90 004 €	90 004 €
BRESSEY-SUR-TILLE	7 081 €	7 081 €
BRETENIERE	8 344 €	8 344 €
CHENOVE	958 257 €	958 257 €
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	1 192 174 €	1 192 174 €
CRIMOLOIS	2 637 €	2 637 €
DAIX	159 450 €	159 450 €
DIJON	7 322 892 €	7 322 892 €
FENAY	3 188 €	3 188 €
FONTAINE-LES-DIJON	253 623 €	253 623 €
HAUTEVILLE-LES-DIJON	9 672 €	9 672 €
LONGVIC	1 010 989 €	1 010 989 €
MAGNY-SUR-TILLE	4 089 €	4 089 €
MARSANNAY-LA-COTE	212 270 €	212 270 €
NEUILLY-LES-DIJON	93 821 €	93 821 €
OUGES	110 411 €	110 411 €
PERRIGNY-LES-DIJON	69 212 €	69 212 €
PLOMBIERES-LES-DIJON	92 594 €	92 594 €
QUETIGNY	884 532 €	884 532 €
SAINT-APOLLINAIRE	430 607 €	430 607 €
SENNECEY-LES-DIJON	91 553 €	91 553 €
TALANT	394 216 €	394 216 €
TOTAL	13 401 616 €	13 401 616 €

- **de procéder** à des versements mensuels, par douzièmes, de ces sommes à compter de janvier 2013.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 14 PROCURATIONS

5. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES DÉCISION MODIFICATIVE N°3

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'adopter** les mouvements budgétaires mentionnés à la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 14 PROCURATIONS

6. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES ADMISSIONS EN NON-VALEUR

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'admettre en non-valeur** ces titres pour un montant total de 2 651,98 €, à l'exception :
- sur le budget principal, des 4 titres émis à la suite de jugements pour 2 023,24 €, 667,07 €, 301 € et 351 €, la collectivité souhaitant que le comptable public continue ses poursuites ,
- sur les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement , respectivement des 20 titres pour 11 373,67 € et du titre de 136,85 € concernant un seul et même débiteur, pour lesquels des démarches sont en cours.
soit par budget:
■ **BUDGET PRINCIPAL**, pour un montant de 443,42 euros,
■ **BUDGET ANNEXE DE LA DECHARGE DE PRODUITS INERTES**, pour un montant de 358,47 euros,
■ **BUDGET ANNEXE DE L'EAU**, pour un montant de 64,37 euros.
■ **BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**, pour un montant de 1 785,72 euros.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 14 PROCURATIONS

7. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES ASSOCIATION DES MAIRES DE CÔTE D'OR - CONVENTION AVEC LE GRAND-DIJON POUR L'ABONNEMENT À UNE BASE DE DONNÉES JURIDIQUES

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** M. le Président à signer avec l'association des Maires de Côte d'Or la convention portant sur la participation à l'abonnement à la base de données LexiNexis-Litec.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 14 PROCURATIONS

8. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES LABELLISATION CIT'ERGIE - DEMANDE DE SUBVENTION

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le lancement du Grand Dijon dans une démarche de labellisation Cit'ergie et de solliciter au taux maximum, les subventions susceptibles d'être accordées à la Ville pour le financement de la labellisation Cit'ergie, notamment par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, la Région Bourgogne au titre du Plan Energie Climat Bourgogne (PECB), et l'Union Européenne au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 14 PROCURATIONS

**9. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES DÉLÉGATION DU CONSEIL AU PRÉSIDENT - COMPLÈMENT
POUR LA SIGNATURE DES CONVENTIONS DE DÉVERSEMENT DES EFFLUENTS INDUSTRIELS**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'ajouter** à la délibération du 10 avril 2008 fixant les délégations de compétences du Conseil au Président le 26ème alinéa suivant : « 26ème d'établir et signer les conventions de déversement, de transfert et de traitement des rejets d'eaux usées des entreprises industrielles situées sur le territoire du Grand Dijon. »

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 14 PROCURATIONS

**10. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DU GRAND DIJON AU
COMITÉ RESPONSABLE DU PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES
(PDALPD)**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de désigner** Monsieur Pierre PRIBETICH et Madame Claude DARCIAUX comme représentants titulaires et Madame Joelle LEMOUZY et Monsieur Rémi DETANG comme représentants suppléants du Grand Dijon au comité responsable du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD).

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 14 PROCURATIONS

**11. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES APPROBATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE RECOURS
À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE AGISSANT AU TITRE DE SA COMPÉTENCE CENTRALE D'ACHATS**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** les « Conditions générales de recours à la Communauté d'agglomération dijonnaise agissant au titre de sa compétence centrale d'achats ».

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 14 PROCURATIONS

12. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES ZÉNITH - TARIFICATION APPLICABLE AU 1ER JANVIER 2013

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2013 tels que présentés en annexe de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 14 PROCURATIONS

**13. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES PISCINE OLYMPIQUE DU GRAND DIJON - TARIFICATION
AU 1ER JANVIER 2013**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2013 tels que présentés en annexe de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 14 PROCURATIONS

**14. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES STADE D'ATHLETISME COLETTE BESSON A DIJON -
TARIFICATION APPLICABLE AU 1ER JANVIER 2013**

LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **d'approuver** les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2013 ;
- **d'approuver** la convention cadre ci-annexée et autorise les modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'approuver** Monsieur le Président à signer les conventions d'utilisation avec les utilisateurs.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 14 PROCURATIONS

**15. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES COMPLEXE SPORTIF DU GRAND DIJON A SAINT-
APOLLINAIRE - TARIFICATION APPLICABLE AU 1ER JANVIER 2013**

LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **d'approuver** les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2013 ;
- **d'approuver** la convention annexée à intervenir avec les utilisateurs, et autorise les modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 14 PROCURATIONS

**16. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : TARIFICATION 2013
DES EQUIPEMENTS**

LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **d'approuver** la tarification 2013 concernant les équipements communautaires d'accueil des gens du voyage, selon les dispositions ci-avant énoncées,
- **de dire** que ces nouvelles dispositions prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2013,
- **de dire** que les recettes correspondantes seront perçues auprès des usagers des équipements d'accueil, pour le compte de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, par le gestionnaire-régisseur désigné par elle,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 14 PROCURATIONS

**17. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES EVOLUTION DE LA PARTICIPATION DU GRAND DIJON AU
FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ DES AGENTS DU GRAND DIJON**

LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **de se mettre** en conformité avec le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 et de fixer, comme décrites ci-dessus, les modalités d'attribution de la participation de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents (risque santé), en optant pour la procédure de labellisation ;
- **de mettre** en œuvre ce dispositif à compter du 1er janvier 2013 ;
- **de dire** que les dépenses à engager seront prélevées sur les crédits des budgets successifs.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 14 PROCURATIONS

18. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES CRÉATION D'UN EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES TECHNIQUES

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de créer** un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services Techniques de la Communauté de l'agglomération dijonnaise
- **de dire** que la dépense sera prélevée sur les chapitres des budgets successifs.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 14 PROCURATIONS

19. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES SUPPRESSION ET CRÉATION DE POSTES

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** les créations et suppressions de postes proposées dans le présent rapport, qui interviendront le 1er janvier 2013 ;
- **de dire** que la dépense sera prélevée sur les crédits des budgets successifs.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 14 PROCURATIONS

20. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES AGENTS DU GRAND DIJON - MODIFICATION DES MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION - CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DU COMITÉ D'ACTION SOCIALE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DE L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE ET DES ORGANISMES AFFILIÉS - AVENANT N°1

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de modifier** les modalités de versement de la participation attribuée par la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise au titre des années 2013 et suivantes au Comité d'Action Sociale des Collectivités Territoriales de l'Agglomération Dijonnaise et des organismes affiliés ;
- **d'approuver** l'avenant n°1 à la convention établie avec le Comité d'Action Sociale des Collectivités Territoriales de l'Agglomération Dijonnaise et des organismes affiliés signée le 23 avril 2010, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'avenant définitif ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 14 PROCURATIONS

21. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES ADHESION AU SERVICE PREVENTION DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CÔTE D'OR - NOUVELLE CONVENTION À PASSER ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE ET LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CÔTE D'OR

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le projet de convention à intervenir entre la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Côte d'Or, annexé au rapport,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention définitive après, le cas échéant, y avoir apporté toute modification de détail ne remettant pas en cause l'économie générale du projet ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et signer toute autre pièce nécessaires à la mise en oeuvre et à l'exécution de cette convention.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 14 PROCURATIONS

22. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) 2009-2014 - APPROBATION DU BILAN À MI-PARCOURS

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le bilan à mi-parcours du Programme local de l'habitat (PLH) 2009-2014 de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à transmettre ce bilan, pour avis, au représentant de l'État ainsi qu'au Comité Régional de l'Habitat,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 14 PROCURATIONS

23. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME DIJON - LOGEMENT À LOYER MODÉRÉ - BOULEVARD HENRI CAMP - RÉALISATION DE DEUX PROGRAMMES IMMOBILIERS - CÉSSION DE DEUX PARCELLES DE TERRAIN PAR PROMESSES SYNALLAGMATIQUES DE VENTE À LA SOCIÉTÉ SCIC HABITAT BOURGOGNE

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** la cession au profit de la société SCIC Habitat Bourgogne, représentée par Monsieur Pascal Jacquin, Directeur général, Parc Valmy - 41, avenue Françoise Giroud - BP 30428 - 21004 Dijon cedex, de deux parcelles de terrain situées 13 et 21, boulevard Henri Camp, d'une superficie respective de 318 et 620 m², cadastrées section DP n°565 et 559 ;
- **de dire** qu'il sera procédé à ces deux cessions moyennant les prix totaux et définitifs de 44 064 € HT et 89 259 € HT, soit 96 € HT le m² de surface de plancher pour deux opérations de construction de logements à loyer modéré de 459 et 929,78 m². Les prix de vente seront versés intégralement et majorés, le cas échéant, de la taxe sur la valeur ajoutée, au taux en vigueur le jour de la signature de l'acte authentique ;
- **de dire** qu'il sera procédé à ces deux cessions par promesses synallagmatiques de vente, puis par actes notariés ;
- **d'approuver** les projets de promesses synallagmatiques de vente, annexés au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier et autoriser Monsieur le Trésorier à percevoir le produit des ventes.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 14 PROCURATIONS

24. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME CONVENTION DE RÉNOVATION URBAINE D'AGGLOMÉRATION - AVENANT N° 4 - PARTICIPATION DU GRAND DIJON

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** l'avenant n°4 à la convention de rénovation urbaine du GRAND DIJON, ci-joint en annexe, qui se traduit par une augmentation de l'effort communautaire (15,45 millions d'euros) et une évolution pour plusieurs partenaires (ANRU, conseil régional, conseil général, bailleurs, communes...)
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de cet avenant à la convention
- **de dire** que le montant des dépenses sera imputé sur les crédits ouverts aux budgets 2013, 2014, 2015 et 2016.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 14 PROCURATIONS

25. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME CONVENTION DE RÉNOVATION URBAINE DU GRAND DIJON - MOUS RELOGEMENT - PARTICIPATION DES BAILLEURS : DIJON HABITAT, ORVITIS, SCIC HABITAT BOURGOGNE

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter les partenaires financiers de la MOUS relogement dont les bailleurs sociaux
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer avec l'OPAC de Dijon, ORVITIS et SCIC Habitat une convention spécifique - joint en annexe - ainsi que tout acte utile à son exécution ;

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 14 PROCURATIONS

26. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME CONVENTION DE RÉNOVATION URBAINE D'AGGLOMÉRATION - PROGRAMMATION 2012 - DEMANDE DE SUBVENTIONS - PARTICIPATION FINANCIÈRE 2012 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** au titre de la programmation 2012/2013, et conformément aux engagements pris par le GRAND DIJON dans le cadre de la convention ANRU, les subventions suivantes au bénéfice des :
 - Villes de :
 - Dijon : 5000 euros
 - Chenôve : 1 340 492 euros
 - Longvic : 20 000 euros
 - Bailleurs publics :
 - Dijon Habitat (ex OPAC) : 372 988 euros
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer les conventions relatives à chaque opération qui sont jointes en annexe
- **de dire** que le montant correspondant aux versements 2012/ 2013 sera imputé sur les crédits ouverts au budget de l'exercice 2012 et 2013 et que les soldes des subventions feront l'objet d'une inscription budgétaire pour les exercices suivants

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 14 PROCURATIONS

27. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME RÉSIDENCE SOCIALE ADOMA QUARTIER DE LA FONTAINE D'OUCHE À DIJON : APPROBATION DE L'AVENANT N°2 À LA DÉLÉGATION 2012 DES AIDES À LA PIERRE POUR LE LOGEMENT

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** l'avenant n°2 à la Délégation 2012 de gestion des aides à la pierre pour le logement du Grand Dijon, tel qu'annexé à la présente délibération, portant sur l'attribution d'une dotation exceptionnelle au bénéfice de la résidence sociale ADOMA située 4 avenue du Lac à Dijon ;
- **de dire** que les crédits de paiement, délégués par l'État au titre de cet avenant, seront inscrits en recettes et en dépenses dans le budget communautaire pour les exercices successifs ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cet avenant ainsi que tout acte utile à l'exécution de ses dispositions.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 14 PROCURATIONS

28. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME RÉSIDENCE SOCIALE ADOMA QUARTIER DE LA FONTAINE D'OUCHE À DIJON : SUBVENTION DU GRAND DIJON

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à ADOMA - 42, rue Cambronne - 75740 Paris CEDEX 15 -, une subvention d'un montant de 390 000 € au bénéfice de la résidence sociale située 4 avenue du Lac à Dijon ;
- **de prélever** les crédits de paiement correspondants sur le budget des exercices à venir ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de cette décision.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 14 PROCURATIONS

29. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME HABITAT À LOYER MODÉRÉ - DEMANDE DE SUBVENTIONS PLH - DIJON HABITAT : CONSTRUCTION DE 36 LOGEMENTS (27 PLUS, 9 PLAI) - RUE CHEVREUL À DIJON

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à DIJON HABITAT. – 2 bis rue Maréchal Leclerc - BP 87027 - 21070 DIJON cedex-, pour l'opération de construction de 36 logements collectifs BBC (27 PLUS, 9 PLAI), situés rue Chevreul à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 517 500 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
 - 351 000 € au titre des PLUS,
 - 166 500 € au titre des PLAI.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par DIJON HABITAT, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 14 PROCURATIONS

30. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME HABITAT À LOYER MODÉRÉ - DEMANDE DE SUBVENTIONS PLH - DIJON HABITAT : ACQUISITION VEFA DE 9 LOGEMENTS (7 PLUS, 2 PLS), "CLOS CAMILLE" 21 RUE D'ALEMBERT À DIJON

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer à DIJON HABITAT** – 2 bis rue Maréchal Leclerc - BP 87027 - 21070 DIJON cedex-, pour l'opération d'acquisition en VEFA de 9 logements collectifs BBC (7 PLUS, 2 PLS), situés "Le Clos Camille" 21 rue d'Alembert à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 97 000 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
 - 91 000 € au titre des PLUS,
 - 6 000 € au titre des PLS.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par DIJON HABITAT, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 14 PROCURATIONS

31. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME HABITAT À LOYER MODÉRÉ - DEMANDE DE SUBVENTIONS PLH - DIJON HABITAT : CONSTRUCTION DE 13 LOGEMENTS (9 PLUS, 4 PLAI) - 81 BIS AVENUE DU DRAPEAU À DIJON

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer à DIJON HABITAT** – 2 bis rue Maréchal Leclerc - BP 87027 - 21070 DIJON cedex-, pour l'opération de construction de 13 logements collectifs BBC (9 PLUS, 4 PLAI), situés 81 bis avenue du Drapeau à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 191 000 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
 - 117 000 € au titre des PLUS,
 - 74 000 € au titre des PLAI.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par DIJON HABITAT, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 14 PROCURATIONS

32. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME HABITAT À LOYER MODÉRÉ - DEMANDE DE SUBVENTIONS PLH - VILLEO : CONSTRUCTION DE 22 LOGEMENTS (16 PLUS, 6 PLAI) - ÉCOQUARTIER HEUDELET 26 À DIJON, LOTS 5 ET 10

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer à VILLEO** – 28 boulevard Clemenceau - BP 30312 - 21003 DIJON cedex-, pour l'opération de construction de 22 logements collectifs BBC (16 PLUS, 6 PLAI), situés écoquartier Heudelet 26, lots 5 et 10 à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 319 000 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
 - 208 000 € au titre des PLUS,

- 111 000 € au titre des PLAi.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par VILLEO, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 14 PROCURATIONS

33. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME SUBVENTION 2013 MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DU BASSIN DIJONNAIS 2013

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la convention jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2013 de 400 000 € à la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin d'emploi dijonnais ;
- **de prélever** les sommes sur le budget 2013.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 2
 DONT 14 PROCURATIONS

34. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME SUBVENTION 2013 ECOLE DE LA DEUXIÈME CHANCE

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la convention jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2013 de 15 000 € à la ligue de l'Enseignement ;
- **de prélever** les sommes sur le budget 2013.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 14 PROCURATIONS

35. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME SUBVENTION 2013 MISSION LOCALE

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la convention jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2013 de 100 000 € à la Mission Locale ;
- **de prélever** les sommes sur le budget 2013.

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 1
 DONT 14 PROCURATIONS

36. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR - ZAC "EXCELLENCE 2000" - SERVITUDES DE PASSAGE ERDF

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de dire** qu'il sera procédé à l'instauration d'une servitude à titre gratuit, par acte notarié, concernant l'établissement à demeure, par le SICECO des canalisations souterraines nécessaires à la distribution d'énergie électrique, sur 880 mètres câble HTS et à relier lesdits ouvrages au réseau de distribution public par des canalisations aériennes ou souterraines, sur les parcelles cadastrées ZE n°162, 166, 171, à Chevigny-Saint-Sauveur ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 14 PROCURATIONS

37. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ZONE INDUSTRIELLE DIJON-LONGVIC - CESSIION D'UN TERRAIN PAR PROMESSE SYNALLAGMATIQUE DE VENTE À LA SOCIÉTÉ EMIG (PARTIE DU TERRAIN EX IFF)

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** la cession au profit de la société « EMIG Industries », représentée par Monsieur Eric MAGAUD, d'une parcelle de terrain située sur la commune de Longvic - boulevard Eiffel en zone industrielle de Dijon-Longvic, d'une superficie d'environ 3 500 m², cadastrée section BV n°15p ;
- **de dire** qu'il sera procédé à cette cession moyennant le prix de 25 € HT/m² ;
- **de dire** qu'il sera procédé à cette cession par promesse synallagmatique de vente, puis par acte notarié ;
- **d'approuver** le projet de promesse synallagmatique de vente, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier et autoriser Monsieur le Trésorier à percevoir le produit de la vente.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 14 PROCURATIONS

38. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ANIMATION DES ESPACES PUBLICS NUMÉRIQUES - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MJC CHENÔVE POUR L'ANNÉE 2013

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de poursuivre** en 2013, le partenariat engagé avec la MJC Chenôve dans le cadre de l'animation du réseau espaces publics numériques sur le territoire des communes de l'agglomération ;
- **de dire** que ce partenariat fera l'objet d'une convention pour 2013 et **d'approuver** le projet de convention, ci-annexé ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2013.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 14 PROCURATIONS

39. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ASSOCIATION "ENTREPRENDRE POUR APPRENDRE" - DEMANDE DE SUBVENTION 2013

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à l'Association « Entreprendre pour apprendre », une subvention de 2 500 € ;
- **de dire** que le versement de cette subvention interviendra dès les formalités de dépôt en Préfecture de la délibération, effectuées ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2013.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 14 PROCURATIONS

**40. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LES ENTREPREUNARIALES 2012-2013 - DEMANDE DE SUBVENTION
PRÉSENTÉE PAR RÉSEAU ENTREPRENDRE**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à Réseau Entreprendre, une subvention de 2 000 € afin de poursuivre leur dispositif d'accompagnement en 2012-2013 ;
- **de dire** que le versement de cette subvention interviendra dès les formalités de dépôt en Préfecture de la délibération, effectuées ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2013.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 14 PROCURATIONS

**41. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PÔLE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA MUSIQUE EN BOURGOGNE
- DEMANDE D'ADHÉSION DU GRAND DIJON À L'ASSOCIATION DE PRÉFIGURATION DU FUTUR ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE
COOPÉRATION**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** l'adhésion du Grand Dijon à l'association de préfiguration du futur Etablissement Public de Coopération Culturelle ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.
- **de désigner** Monsieur José ALMEIDA comme représentant du Grand Dijon.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 14 PROCURATIONS

**42. DEPLACEMENTS TRAMWAY - CHENÔVE - 1 BOULEVARD DES VALENDONS - ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE
TERRAIN**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'acquérir** sur la société SELECTINVEST 1 dont le siège social est situé à Paris (75008) – 173 boulevard Haussmann, une parcelle de terrain située 1 boulevard des Valendons à Chenôve (21300), en nature de sol, d'une superficie totale de 253 m², cadastrée section AK n°19 p ;
- **de dire** que le Grand Dijon a pris en charge l'ensemble des travaux correspondant au passage du tramway ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant un montant total de 56 660 €, toutes indemnités comprises ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 14 PROCURATIONS

43. DEPLACEMENTS MISE OEUVRE D'UN SYSTÈME D'INFORMATION MULTIMODAL ET D'UNE CENTRALE D'APPELS SUR LE TERRITOIRE DE LA RÉGION BOURGOGNE - ADHÉSION DU GRAND DIJON À LA CENTRALE D'ACHATS DE LA RÉGION BOURGOGNE

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'adhérer** à la Centrale d'Achats régionale,
- **d'autoriser** le Président à signer le bulletin d'adhésion à la Centrale d'Achats ci-après annexée, ainsi que tout document à intervenir sur ce dossier,
- **d'autoriser** le Président à émettre les Actes de Commandes concernant le Système d'Information Multimodal (site internet et calculateur d'itinéraire),
- **d'autoriser** le Président à émettre les Actes de Commandes concernant la centrale d'appels régionale,
- **de dire** que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets des exercices concernés.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 14 PROCURATIONS

44. DEPLACEMENTS DISSOLUTION DE LA COMMISSION D'INDEMNISATION À L'AMIALE DES PRÉJUDICES ÉCONOMIQUES LIÉS AUX TRAVAUX DES DEUX PREMIÈRES LIGNES DE TRAMWAY DE L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE .

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de dissoudre** cette commission d'indemnisation à l'amiable des préjudices économiques liés aux travaux du tramway de l'agglomération dijonnaise à compter de ce jour;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 14 PROCURATIONS

45. DEPLACEMENTS CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE À L'EXPLOITATION ET LA GESTION DU PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL DE LA GARE DE DIJON VILLE - EXPLOITATION ET GESTION DE LA VELOSTATION

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** les termes de la convention de financement pour l'exploitation et la gestion de la vélostation du Pôle d'échanges multimodal de la Gare de Dijon Ville,
- **d'autoriser** le Président à signer la convention de financement telle qu'annexée et tout document nécessaire à ce dossier, et à réaliser des modifications de détail ne remettant pas en cause l'économie générale de la convention.
- **de dire** que les crédits correspondants seront inscrits sur le budget de l'exercice concerné.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 14 PROCURATIONS

46. DEPLACEMENTS PASSAGE GARE-MARIOTTE - AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE FINANCEMENT DES ÉTUDES ET TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEL ACCÈS SUR LA RUE MARIOTTE ET D'UNE PASSERELLE EN GARE DE DIJON VILLE

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** l'avenant n° 1 à la convention de financement des études et travaux d'aménagement d'un nouvel accès sur la rue Mariotte et d'une passerelle en gare de Dijon Ville entre le Grand Dijon et la SNCF – Gares et Connexions ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cette convention et ses annexes et les documents nécessaires à la bonne administration de ce dossier et l'autoriser à réaliser des modifications de détail ne remettant pas en cause l'économie générale de la convention ;
- **de dire** que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets des exercices concernés.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 14 PROCURATIONS

47. DEPLACEMENTS CONTRAT DE PARTENARIAT SUR LES ÉQUIPEMENTS DE FOURNITURE D'ÉNERGIE DU TRAMWAY - AVENANT N°2

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** l'avenant n°2 au Contrat de partenariat signé entre le grand Dijon et Tramway Energie Dijon et en conséquence :
- **d'approuver** les modifications du Contrat de partenariat, en vue de :
 - la prise en charge par le Titulaire à compter du démarrage de la Marche à Blanc de la Maintenance Courante de tous les Ouvrages et Equipements de la Tranche 1 et de la Tranche 3 ;
 - la régularisation des impacts de l'évolution des indices sur les enveloppes des crédits pour la phase conception-construction ;
 - corriger la part du loyer R1 pouvant être cédée ;
 - la modification de la date d'émission des certificats d'énergie renouvelable ;
- **d'approuver** les modifications de l'Annexe n°1 (Programme fonctionnel ajusté) et de l'Annexe n°6 (Plan de GER) du Contrat de partenariat, afin de prendre en compte les conséquences sur la maintenance courante et gestion technique des modifications décidées par le Grand Dijon ;
- **d'approuver** la modification de l'annexe 2 du Contrat de partenariat (Plan d'Affaire & Annexe Financière), en vue de :
 - la régularisation des impacts de l'évolution des indices sur les enveloppes des crédits pour la phase conception-construction ;
 - de corriger la part du loyer R1 pouvant être cédée ;
 - la prise d'acte de la cristallisation des taux ;
- **d'approuver** la modification de l'Annexe n°7 du Contrat de partenariat (Indicateurs de Performance et Pénalités affectées), en vue de l'ajustement des indicateurs de performance ;
- **d'approuver** la modification de l'Annexe n°14 du Contrat de partenariat (Gestion et fourniture de l'énergie électrique) afin de prendre acte de la modification de la date d'émission des certificats d'énergie renouvelable ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 au Contrat de partenariat entre le Grand Dijon et Energie Tramway Dijon, étant entendu que le Président n'est autorisé à apporter audit avenant, en tant que de besoin et avant sa signature, que des modifications non substantielles.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 14 PROCURATIONS

48. DEPLACEMENTS DESSERTE DE CORCELLES LES MONTS ET FLAVIGNEROT - CONVENTION DE DESSERTE AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CÔTE D'OR

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** les termes de la convention concernant la coordination des dessertes urbaines et périurbaines de l'agglomération dijonnaise,
- **d'autoriser** le Président à signer cette convention telle qu'annexée et tout document nécessaire à ce dossier, et à réaliser des modifications de détail ne remettant pas en cause l'économie générale de la convention,
- **de dire** que les crédits correspondants seront inscrits sur le budget de l'exercice 2013.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 14 PROCURATIONS

49. DEPLACEMENTS DESSERTE DE CORCELLES LES MONTS ET FLAVIGNEROT - CONVENTION DE REMBOURSEMENT DE LA DOTATION GÉNÉRALE DE DÉCENTRALISATION POUR LES TRANSPORTS SCOLAIRES

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** les termes de la convention de transfert de dotation générale de décentralisation au titre des transports scolaires entre le Département de la Côte d'Or et la Communauté d'agglomération dijonnaise.
- **d'autoriser** le Président à signer la convention de transfert telle qu'annexée et tout document nécessaire à ce dossier, et à réaliser des modifications de détail ne remettant pas en cause l'économie générale de la convention,
- **de dire** que les montants correspondants seront inscrits sur le budget des exercices concernés.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 14 PROCURATIONS

50. DEPLACEMENTS FOURRIÈRE AUTOMOBILE - AVENANT N°2 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** l'avenant n° 2 à la convention de délégation du service public de la fourrière automobile signée le 7 avril 2010, ci-après annexé,
- **d'autoriser** le Président à signer cet avenant.

SCRUTIN : POUR : 78 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 13 PROCURATIONS

51. EAU ET ASSAINISSEMENT PRINCIPLE DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE DES COMMUNES DE AHUY, DAIX, FONTAINE-LÈS-DIJON, HAUTEVILLE-LÈS-DIJON ET SAINT-APOLLINAIRE

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le principe d'une délégation de service public sous la forme d'un affermage comme mode de gestion du service public de l'eau potable sur le territoire des communes d'Ahuy, Daix, Fontaine-lès-Dijon, Hauteville-lès-Dijon et Saint Apollinaire,
- **d'approuver** la durée du contrat d'affermage de 7 ans et 3 mois,
- **d'approuver** le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies en annexe,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de la procédure de mise en concurrence requise.

SCRUTIN : POUR : 78 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 13 PROCURATIONS

52. EAU ET ASSAINISSEMENT PRINCIPLE DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE AHUY, CHENÔVE, DAIX, FONTAINE-LÈS-DIJON, HAUTEVILLE-LÈS-DIJON, LONGVIC, MARSANNAY-LA-CÔTE, OUGES ET PERRIGNY-LÈS-DIJON

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le principe d'une délégation de service public sous la forme d'un affermage comme mode de gestion du service public de l'assainissement sur le territoire des communes d'Ahuy, Chenôve, Daix, Fontaine-lès-Dijon, Hauteville-lès-Dijon, Longvic, Marsannay-la-Côte, Ouges et Perrigny-lès-Dijon,
- **d'approuver** la durée du contrat d'affermage de 7 ans et 3 mois,
- **d'approuver** le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies en annexe,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de la procédure de mise en concurrence requise.

SCRUTIN : POUR : 78 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 13 PROCURATIONS

53. EAU ET ASSAINISSEMENT INTÉGRATION DES COMMUNES DE CORCELLES-LÈS-MONTS ET FLAVIGNEROT AU PÉRIMÈTRE DE LA CONCESSION DE LA VILLE DE DIJON ET PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON - AVENANT N° 11 AU CONTRAT DE CONCESSION POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE SUR LA VILLE DE DIJON ET PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de valider** le dispositif proposé et d'approuver le projet d'avenant n°11 au contrat de concession pour l'exploitation du service de production et de distribution d'eau potable sur la Ville de Dijon et Plombières-lès-Dijon,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

SCRUTIN : POUR : 78 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 13 PROCURATIONS

54. EAU ET ASSAINISSEMENT INTÉGRATION DES COMMUNES DE CORCELLES-LÈS-MONTS ET FLAVIGNEROT AU PÉRIMÈTRE DE LA CONCESSION DE LA VILLE DE DIJON ET PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON - AVENANT N° 12 AU CONTRAT DE CONCESSION POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES SUR LA VILLE DE DIJON ET PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de valider** le dispositif proposé et d'approuver le projet d'avenant n°12 au contrat de concession pour l'exploitation du service de collecte et de traitement des eaux usées sur la Ville de Dijon et Plombières-lès-Dijon,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

SCRUTIN : POUR : 78 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 13 PROCURATIONS

55. EAU ET ASSAINISSEMENT AVENANT N°8 AU CONTRAT DE CONCESSION POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION ET DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE L'EST DIJONNAIS

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** l'avenant n°8 au contrat de concession pour l'exploitation du service public de distribution et de production d'eau potable de l'Est dijonnais ci-après annexé ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cet avenant.

SCRUTIN : POUR : 78 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 13 PROCURATIONS

56. ENVIRONNEMENT PRÉSENTATION DES COMPTES-RENDUS ANNUELS 2011 DES TROIS DSP RÉSEAUX DE CHALEUR SUR LE TERRITOIRE DU GRAND DIJON

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de prendre** acte de la présentation des comptes-rendus annuels 2011 des trois réseaux de chaleur sur le territoire du Grand-Dijon.

SCRUTIN : POUR : 78 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 12 PROCURATIONS

57. CULTURE ET SPORTS SOUTIEN AUX CLUBS PROFESSIONNELS - JDA DIJON BOURGOGNE - DIJON FOOTBALL CÔTE D'OR (DFCO) - DIJON BOURGOGNE HANDBALL (DBHB) - CERCLE DIJON BOURGOGNE (CDB) - STADE DIJONNAIS POUR LA SAISON 2012-2013 - SUBVENTION POUR MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la convention ci-annexée pour la réalisation de missions d'intérêt général entre la Communauté de l'agglomération dijonnaise et la SASP Dijon Football Côte d'Or portant l'octroi d'une subvention de 635 000 euros pour la saison 2012-2013 ;
- **d'approuver** la convention ci-annexée pour la réalisation de missions d'intérêt général entre la Communauté de l'agglomération dijonnaise et la SASP JDA Dijon Bourgogne portant l'octroi d'une subvention de 300 000 euros pour la saison 2012-2013 ;
- **d'approuver** la convention ci-annexée pour la réalisation de missions d'intérêt général entre la Communauté de l'agglomération dijonnaise et la SASP DBHB portant l'octroi d'une subvention de 330 000 euros pour la saison 2012-2013 ;
- **d'approuver** la convention ci-annexée pour la réalisation de missions d'intérêt général entre la Communauté de l'agglomération dijonnaise et la SASP CDB portant l'octroi d'une subvention de 141 670 euros pour la saison 2012-2013 ;
- **d'approuver** la convention ci-annexée pour la réalisation de missions d'intérêt général entre la Communauté de l'agglomération dijonnaise et la SASP Stade Dijonnais portant l'octroi d'une subvention de 101 650 euros pour la saison 2012-2013 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer lesdites conventions et à apporter des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur le budget primitif 2013.

SCRUTIN : POUR : 78 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 12 PROCURATIONS

58. CULTURE ET SPORTS EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS - FONDS DE CONCOURS - ATTRIBUTIONS AUX COMMUNES

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** un fonds de concours aux communes de Bretenière pour un montant de 52 385 €, Chevigny-Saint-Sauveur pour un montant de 413 646 €, Dijon pour un montant de 532 461 € et 273 360 € ;
- **de mandater** le Monsieur le Président pour signer les conventions définissant les modalités de versement du fonds de concours conformément au modèle en vigueur ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur les budgets en cours ;
- **d'inscrire** les crédits nécessaires au budget primitif 2013.

SCRUTIN : POUR : 78 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 12 PROCURATIONS

59. CULTURE ET SPORTS CHARLES ROZOY - PROPOSITION DE CONTRAT DE PARTENARIAT AU TITRE DE L'ANNÉE 2013

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le contrat de partenariat avec Charles ROZOY ;
- **d'autoriser** Monsieur le président à signer le présent contrat ;
- **d'inscrire** les crédits nécessaires au budget primitif 2013.

SCRUTIN : POUR : 78 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 12 PROCURATIONS

60. CULTURE ET SPORTS ALLIANCE DIJON NATATION - PRISE EN CHARGE DU COÛT DE LA LOCATION DES LIGNES D'EAU DE LA PISCINE OLYMPIQUE DU GRAND DIJON - CONVENTION DU 27 JUIN 2011 - AVENANT N°1

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le projet d'avenant n°1 à la convention quadripartite du 27 juin 2011 conclue entre la Ville, la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, l'ADN et la SARL Loisirs Sports 21, annexé au rapport, et autoriser Monsieur le Président à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'avenant définitif, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

SCRUTIN : POUR : 78 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 12 PROCURATIONS

61. CULTURE ET SPORTS PISCINE OLYMPIQUE - PARTICIPATION POUR L'ACQUISITION DU SYSTÈME DE CHRONOMÉTRAGE DU BASSIN DE 50 MÈTRES PAR LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE NATATION

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention d'un montant de 2 500 euros au Comité départemental de natation,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tous actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier,
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 78 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 12 PROCURATIONS

62. CULTURE ET SPORTS PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIÉTÉ ANONYME SPORTIVE PROFESSIONNELLE (SASP) DIJON FOOTBALL CÔTE D'OR

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** la signature d'un protocole d'accord transactionnel avec la Société Anonyme Sportive Professionnelle (SASP) Dijon Football Côte d'Or pour le financement des travaux financés par la SASP DFCO sur le Stade Gaston Gérard en vertu des délibérations du Conseil Municipal de Dijon en date du 22 décembre 2011 et du 12 mars 2012.

SCRUTIN : POUR : 78 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 12 PROCURATIONS

* * * * *

Fait à Dijon, le 23 JAN. 2013
Le Président,

François



François REBSAMEN